

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS**  
**Lundi 16 juin 2014, salle communale à Essert-Pittet**

Le Président M. Dominique Vidmer ouvre la séance du Conseil intercommunal à 17 h.30 et salue les délégués présents.

L'ordre du jour établi se compose de 8 points à traiter

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013
- 3) Election d'un membre au Comité de Direction
- 4) Assermentation
- 5) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 6) Communications du CODIR par son Président
- 7) Préavis 01/2014 comptes 2013. Rapport de la commission de gestion - Débat et décision
- 8) Divers et interventions individuelles

M. Vidmer transmet la parole à la secrétaire Madame Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués des 7 Communes membres de l'association.

**1) Appel**

Toutes les Communes sont représentées.

Il est enregistré 14 délégués. Soit 2 délégués pour chacune d'entre-elles.

**2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013**

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation. Il n'est donc pas lu. Ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet aux voix et c'est à l'unanimité que celui-ci est adopté.

Monsieur Vidmer remercie Madame Marie-Louise Miéville pour sa rédaction.

**3) Election d'un membre au Comité de Direction**

Monsieur Nicolas Biselx de Montcherand se présente en remplacement de Mme Patricia Hiertzeler démissionnaire.

Aucune autre présentation n'étant annoncée M. Biselx est élu à l'unanimité.

#### **4) Assermentation**

Il est procédé à l'assermentation de Monsieur Nicolas Biselx nouveau membre du CODIR.

#### **5) Communications du Président du Conseil intercommunal**

Monsieur Dominique Vidmer, également Président du Comité de Pilotage de la fusion des 6 Communes de : Belmont s/Yverdon, Chavornay, Corcelles s/Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy nous rapporte la décision prise par le COPIL.

Au cas où la fusion serait acceptée la nouvelle Commune se tournerait pour des raisons exclusivement financières vers la police cantonale.

Il souligne que le choix était difficile à faire, car à ce jour l'excellence du travail de la Police Nord vaudois répond totalement à nos attentes.

#### **6) Communications du CODIR par son Président**

M. Jean-Daniel Carrard s'exprime. Il tient à remercier les membres du CODIR pour l'excellente ambiance qui se dégage lors des séances.

Il remercie également les Communes, les relations que la Police Nord vaudois entretient avec leurs autorités est de qualité ; ce qui permet de travailler dans de très bonnes conditions.

Il remercie tout autant la Police Nord vaudois par l'intermédiaire de son commandant Monsieur Pascal Pittet pour sa grande écoute et sa disponibilité ; ceci se retrouve également avec tout l'Etat-major en général qui manifeste un état d'esprit intéressant et constructif mis à disposition de nos 7 communes, ceci en étroite collaboration avec la Police administrative par son responsable Monsieur Audemars.

M. Carrard nous confirme ensuite avoir reçu un courrier daté du 26 mai 2014 émanant du COPIL de la fusion des 6 Communes. Courrier annonçant la décision prise de se tourner vers la Police Cantonale. Il respecte ce choix. Le CODIR de la Police Nord vaudois a pris acte de cette décision.

En ce qui concerne le périmètre géographique futur, il n'est pas en mesure à ce jour d'en savoir plus. Il espère toutefois que d'autres Communes décident de se joindre à notre Police Nv afin de permettre à celle-ci de pouvoir continuer à travailler avec les Communes d'Orbe et Montcherand.

#### **7) Préavis 01/2014. Comptes 2013. Rapport de la commission de gestion débat et décision.**

Le Président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion Monsieur Jean-François Tosetti qui formule les observations suivantes :

- 1) La répartition des coûts de la région est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2012 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2012 également.
- 2) Cette répartition des charges s'est faite sur la base des comptes de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 (premier exercice complet).
- 3) Les Communes qui ne finançait pas de manière spécifique leur sécurité ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt ; le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains et Orbe selon la pondération prévue dans le protocole initial.

Ne suscitant aucune remarque le Président soumet le **préavis 01/2014** ainsi que le **rapport de la commission de gestion à la votation.**

**A l'unanimité des voix les comptes de l'exercice comptable 2013 sont acceptés.**

## **8) Divers et interventions individuelles**

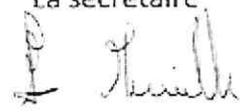
- Monsieur le commandant Pascal Pittet s'exprime à son tour et remercie notre Conseil ainsi que le CODIR de leurs propos. Il s'engage auprès de nos autorités à assurer jusqu'au bout les mêmes prestations, qu'elles soient d'interventions ou de prévention.
- La prochaine séance du Conseil intercommunal de Police Nord vaudois est arrêtée au **lundi 3 novembre 2014 à 17 h.30 à Ependes (nouveau collège)** pour la présentation du budget.

La commission de gestion quant à elle, est invitée à fonctionner pour le **lundi 6 octobre 2014 à 20 h.** au poste de Police Nord vaudois, rue du Valentin à Yverdon-les-Bains.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la séance à 18h.

Le Président  
  
Dominique Vidmer



La secrétaire  
  
Marie-Louise Miéville